

# Projet RASED de la circonscription LILLE 3 Ronchin s'inscrivant dans le cadre départemental du fonctionnement RASED (janvier 2021)

## Textes de référence

- **Le cadre départemental** Janvier 2021  
<https://dkl2.etab.ac-lille.fr/files/2021/02/Cadre-Dep-RASED-18-12-20-1.pdf>
- **Le Bulletin officiel** n°31 du 28 août 2014 – Circulaire n° 2014-107 du 18-08-2014 précise que :

Le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) dépend directement de l'Inspecteur de l'Education Nationale qui en définit les missions.

Les relations réseau/école s'articulent autour de l'élaboration d'une fiche de « demande d'accompagnement ».

Les membres du RASED sont vigilants quant au respect de la confidentialité des informations concernant les enfants et leur famille. Le secret professionnel ne peut être partagé que dans des lieux institutionnels prévus par les textes (équipe de suivi de scolarisation, équipe éducative, synthèse de réseau).

### **1- Le RASED intégré au Pôle Ressource de Circonscription, au service de l'Ecole Inclusive.**

Le **Pôle ressource de circonscription** regroupe tous les personnels que l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux besoins émanant d'un enseignant ou d'une école.

Conformément à la circulaire n°2014-107 du 18-8-2014, le RASED est l'une des composantes du **Pôle ressource de circonscription** en faveur des équipes pédagogiques et au bénéfice de **tous les élèves**.

### **Composition du pôle ressource.**



### **Missions des professionnels du RASED**



**Les membres du réseau de la circonscription de Lille 3 Ronchin**

- 2 postes de **psychologues de l'Éducation Nationale** :

Mme Heuls Laurence: tél : 06 78 15 42 34 mail : [laurence.heuls@ac-lille.fr](mailto:laurence.heuls@ac-lille.fr)

Mme Trentesaux Laurence: tél 06 89 68 04 32 mail : [laurence.trentesaux@ac-lille.fr](mailto:laurence.trentesaux@ac-lille.fr)

- 4 postes **d'enseignantes spécialisées à dominante pédagogique** :

Mme Bellaïche Blandine : tél : 07 85 01 34 13 mail : [blandise.bellaiche@ac-lille.fr](mailto:blandise.bellaiche@ac-lille.fr)

Mme Dubuisson Sandrine : tél : 06 16 66 94 42 mail : [sandrine.dubuisson@ac-lille.fr](mailto:sandrine.dubuisson@ac-lille.fr)

Mme Le Borgne Agathe : tél : 06 18 59 04 10 mail : [agathe.le-borgne@ac-lille.fr](mailto:agathe.le-borgne@ac-lille.fr)

Mme Talarczyk Aurélie : tél : 06 59 64 17 67 mail : [aurelie.bardin@ac-lille.fr](mailto:aurelie.bardin@ac-lille.fr)

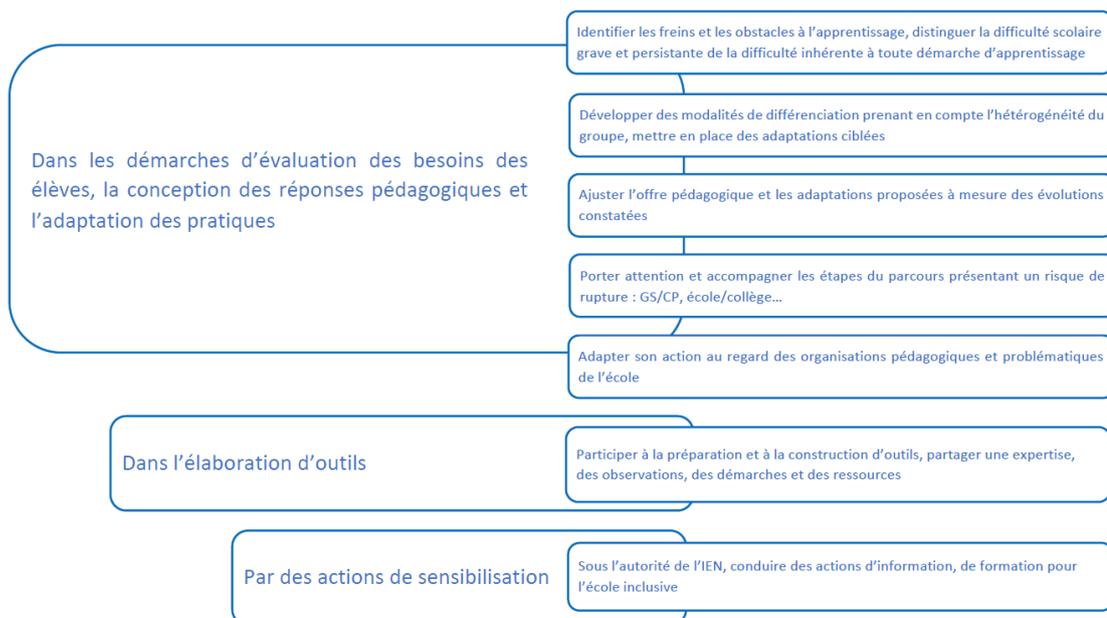
La sollicitation du RASED s'effectue par l'intermédiaire d'une demande d'accompagnement. Chaque membre du réseau est référent d'un secteur. Les demandes sont analysées et priorisées lors de la synthèse RASED, le vendredi après-midi.

Pour les **psychologues de l'Éducation Nationale**, la rédaction d'une fiche de demande d'accompagnement est également nécessaire. Pour les entretiens, bilans et suivis, l'autorisation parentale ne peut être lancée qu'après l'accord de Mme Heuls ou Mme Trentesaux et retournée à celle-ci.

Secteurs	Référents
<b>Cysoing</b> : Bachy, Bourghelles, Camphin-en-Pévèle, Cobrieux, Cysoing, Genech, Louvil, Wannehain	Le Borgne Agathe Heuls Laurence
<b>Lesquin 1</b> : Bouvines, Gruson, Lesquin, Péronne-en-Mélantois	Dubuisson Sandrine Heuls Laurence
<b>Lesquin 2</b> : Fretin, Sainghin-en-Mélantois	Dubuisson Sandrine Trentesaux Laurence
<b>Ronchin 1</b> : écoles Jean Moulin, Lacorre-Ferry, René Coty, Albert Samain, George Sand)	Bellaïche Blandine Trentesaux Laurence
<b>Ronchin 2</b> : écoles Pierre Brossolette, Guy Mollet, Desbordes-Valmore, Pauline Kergomard, Charles Perrault	Talarczyk Aurélie Trentesaux Laurence

2- **Prioriser la prévention de la difficulté scolaire** (correspondant à la page 1 de la demande d'accompagnement)

Le RASED intervient prioritairement pour prévenir les difficultés chez les élèves les plus fragiles repérés par l'enseignant de la classe. Il peut accompagner les équipes pédagogiques :

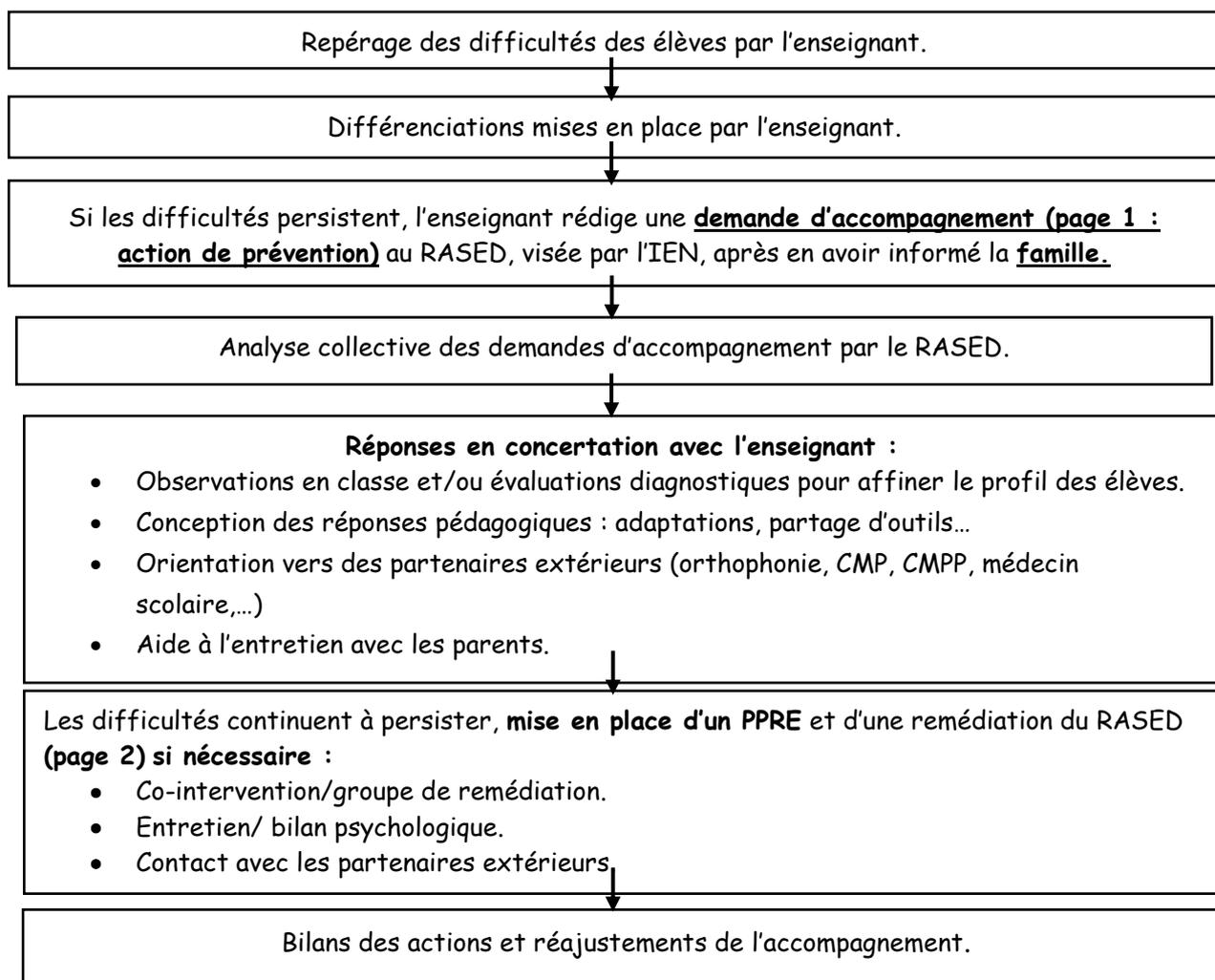


### 3- Prendre part à la remédiation de la difficulté scolaire (correspondant à la page 2 de la demande d'accompagnement)

L'action de remédiation suit l'action de prévention lorsque les adaptations mises en place sont insuffisantes et que la difficulté scolaire persiste. Elle doit être conçue **conjointement** avec l'enseignant de la classe, en fonction des besoins et de la situation de l'élève, en s'attachant à :



### Etapas de la démarche de demande d'accompagnement.



#### 4- Calendrier

Les demandes d'accompagnement pour **une action de prévention** peuvent être envoyées à tout moment de l'année et pour tous les cycles.

L' **intervention en remédiation** sera priorisée par rapport au niveau de classe :

- périodes 1 et 2: (fiches à envoyer au plus tard 10 jours avant la Toussaint)
  - CP en grande difficulté.
  - CE1 et CE2
- périodes 3 et 4 : (fiches à envoyer au plus tard 10 jours avant Noël)
  - CP,
  - CE1, CE2 (poursuite d'aide si besoin)
- période 5 : (fiches à envoyer 10 jours au plus tard avant les vacances de Pâques)
  - GS et poursuite des prises en charge des élèves en grande difficulté
  - CP/CE1

**Les demandes d'accompagnement (page 2 : évaluation psychologique) en vue d'une orientation ULIS et d'une pré-orientation SEGPA.**

- Pré-SEGPA : au plus tard le 15 novembre
- ULIS 1<sup>er</sup> degré : au plus tard le 15 décembre